



Programme module complémentaire SSIAP 1

Objectif :

Acquérir des connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH).

Durée : 44 Heures

Pré Requis :

être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :

- AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ;
- sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité ;
- satisfaire à une évaluation, réalisée par le centre de formation, de la capacité du candidat à rendre compte sur la main courante des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours ;
- être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois, conformément à l'annexe VII du présent arrêté.
- être ou avoir été homme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires et titulaire de la formation initiale correspondante, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins-pompiers de la marine nationale et avoir suivi, sans évaluation, le module complémentaire prévu à l'annexe VI, chapitre 1er. Ces dispositions doivent entraîner la remise du diplôme de SSIAP 1 par équivalence

Moyens pédagogiques :

Salle adaptée, vidéoprojecteur, PC pédagogique – matériels de mise en situation – matériel de secourisme – moyens extinctions – formateurs agréés

Nombre de participants maximum : 12 personnes

Validation : Le stagiaire doit avoir suivi l'intégralité de la formation pour obtenir le diplôme SSIAP 1

Public : Tout public

Responsable pédagogique : M. BEL Jean-Christophe

Programme :

Sécurité incendie : 17 h 00

- Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH

Installations techniques : 9 h 00

- Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent est susceptible d'intervenir
- Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie

Rôles et missions des agents de sécurité incendie : 07h30

- Connaître les limites de son action

Concrétisation des acquis : 10h00

- Visites applicatives

Bilan de la formation : 0h30